

4 août 2018

Réunion du comité (restreint...)

- Situation financière stable et saine présentée par le trésorier
- Rappel (encore...) pour les oublieux : la mise à l'eau (à demeure) d'un bateau dans l'aire de mouillage nécessite de son skipper d'avoir pris une adhésion au club et d'être titulaire d'une licence.
- Suite à un rappel de notre assureur il sera demandé à tous les usagers des hangars de justifier d'une assurance (voir aussi le code de bonne conduite). Un modèle sera disponible sur le site.
- L'adhésion au club est dûe dans son entièreté quelle que soit la date de cette adhésion dans l'année.
- Une dernière relance est faite à Mr Picot pour sa mise à jour. Faute de réponse de sa part il sera exclu du club par courrier recommandé.
- Le Microsail du club est réparé. Merci Jean-Marc. Même chose à Jean-Luc pour le safran neuf de l'Aloa 17. Le comité sera heureux de le lui dire de vive voix dès que possible.
- Une manille de mouillage sur la sécu verte a été volée. Remplacée par Francys.
- Retour à domicile du bateau de G. Leclerc. Il n'y a plus d'épaves aux Bordes.
- Soirée du 14 août : voir infos complètes sur le site.
- L'idée de mise en place d'un chenal de sortie des Bordes est abandonnée à cause de la configuration du lac.
- Philippe B et Francys s'occupent du marquage du banc de jury. Ils procéderont aussi à la mesure de la hauteur d'eau sous les bateaux grâce au sondeur que le club a acquis.
- L'idée d'une possibilité d'embauche d'un salarié à temps partiel par le club est rejetée par le comité.
- Prochaine réunion le 29 septembre à 10h30 au chalet.

Le secrétaire,